



MAYDAY, MAYDAY, SPIP en détresse

Depuis plusieurs mois déjà, le SPIP de la Haute-Vienne navigue à vue.

Délocalisation du siège, absence de cadre de proximité, manque de clarté dans les directives... la situation s'aggrave de jour en jour, le récif se rapproche de plus en plus. Et la direction du Saint Siège, tel le commandant du Costa Concordia qui croit gérer les secours sur son rocher, pense manager le service de sa tour d'ivoire.

Les constats sont pourtant là : la direction brille par son absence en matière de communication (absence de réponses aux mails, absence de compte-rendu des réunions de service lorsqu'il y en a, absence de retour sur les différentes réunions partenariales qui ont lieu, absence de fiches réflexes, absence de fiches de postes pour les divers corps de métier, mettant ainsi les agents en difficulté, absence de dialogue social...).

Lorsque la communication se fait, elle est effectuée trop tardivement (il a fallu une HMI pour qu'une réunion de crise et une supervision soient proposées), généralement de façon informelle (des bruits de couloirs); parfois mensongère (des informations différentes sont transmises en fonction des agents), souvent inadaptée (vocabulaire et ton inadéquats voire irrespectueux).

A cela s'ajoute le recours abusif à la bonne vieille technique du diviser pour mieux régner qui ne trompe personne.

Même si l'arrivée d'un.e ou deux DPIP à terme pourrait permettre d'améliorer la situation (aucune arrivée n'est actuellement prévue) nous pensons que nous sommes arrivés au bout du chemin.

Par ailleurs, la surcharge de travail est également au RDV et ne faiblit pas, le manque d'effectifs humains s'accroît.

Nous accueillons positivement la création de deux postes CPIP à la prochaine CAP. Ils ne représenteront pourtant qu'un éphémère renfort dans la mesure où les contrats des CPIP contractuel.les (3 pour rappel) prennent fin en septembre 2022 et décembre 2022.

L'agent en charge des DDSE, désormais seul depuis fin janvier dernier, a des difficultés à faire face à une charge de travail toujours plus importante (difficultés qui étaient déjà présentes lorsqu'ils étaient deux).

Il a cumulé 113 mesures sur janvier, février, mars 2022:

- Placement DDSE : 73
- Placement BAR : 7
- Enquêtes de faisabilité DDSE : 28
- Enquêtes de faisabilité ARSE : 5

Pour rappel, il intervient sur deux départements : la Creuse et la Haute-Vienne et a à sa charge les divers actes liés à ces mesures : l'écrou, l'état civil et les photos, le paramétrage, la gestion des incidents techniques, les statistiques...et les trajets!

L'arrivée d'un réserviste début février 2022 ne remplace pas un agent titulaire à temps plein d'autant que notre agent actuel doit le former.

Enfin, il a à ce jour 15 placements DDSE en attente et 3 enquêtes de faisabilité DDSE provenant de CORREZE et de TOULOUSE.

Le recrutement de deux agents DDSE : 1 ETP sur la Creuse et 1 ETP sur la Haute-Vienne nous apparait donc inévitable.

Dans le cadre de la HMI, réunie le 01/03/22, les agents syndiqués et non syndiqués ont acté à la majorité que les enquêtes de faisabilité technique pour les enquêtes pré-sentencielles ne seront plus effectuées pour soulager l'agent DDSE dans sa charge de travail.

L'absence d'une assistante sociale sur la Creuse et sur la Haute-Vienne depuis le mois de juillet se fait également sentir puisque l'éducatrice spécialisée présente uniquement sur la Haute-Vienne ne peut absorber toute la charge de travail. Elle est certes aidée depuis peu par une CPIP contractuelle mais c'est encore une fois mettre un pansement sur une jambe de bois.

Il est à noter que le SPIP23 est donc totalement découvert.

Pour résumer, les agents du SPIP 87 sont épuisés professionnellement. Et aucune priorisation des tâches n'est à ce jour déterminée, aucune politique de service n'est clairement établie, hormis celle du « toujours plus ».

Pour résumer, aujourd'hui, les agents du SPIP 87 « n'attendent plus rien » de leur direction.

Au regard de ce constat, les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 87 (19 membres présents) se sont réunis en **HMI le 01/03/2022** et produisent, à la majorité, les demandes suivantes :

- Recrutement d'un agent DDSE sur la Haute-Vienne et d'un agent DDSE sur la Creuse
- Recrutement d'une assistance sociale sur la Creuse et la Haute-Vienne
- Recrutement d'au moins 2 CPIP de plus
- La mise en mode dégradé du SPIP87
- Demande de fiches de postes et de fiches réflexes
- Réalisation d'un audit du SPIP87 afin de mettre en lumière les difficultés relevées

Actuellement est évoquée la loi pour la confiance envers l'institution judiciaire.... Et lorsque l'ensemble d'une équipe a perdu toute confiance envers sa hiérarchie, qu'est-il envisagé ?

A méditer...